

Processus d'appui a une convention locale



Processus d'appui a
l'élaboration d'une
convention locale dans la
commune urbaine de
San

Table de Matière

Table de Matière	2
1 Elaboration de la convention locale : Processus adopté	3
1.1 Préambule	3
1.2 Convention : aperçu	3
1.3 Processus d'appui.....	4
2 Budget prévisionnel des rencontres d'élaboration de la convention locale commune urbaine de San	7

1 Elaboration de la convention locale : Processus adopté

1.1 Préambule

Intercoopération est une fondation Suisse pour le développement et la coopération. Elle réalise, à travers une Délégation, pour la direction de la coopération au développement (DDC) du gouvernement Suisse ou d'autres partenaires (Union Européenne, GRET) des projets et programmes dans le Tiers-Monde. Au Mali, Intercoopération réalise un programme de gestion des ressources naturelles (GDRN) et un ensemble de projets et programmes : la valorisation économique du beurre de karités, le projet d'appui à la commission régionale des utilisateurs de la recherche pour une recherche au service des utilisateurs.

Aussi, la Délégation de l'Intercoopération au Sahel (D-IC Sahel) a-t-elle développé des actions sur deux régions du Mali notamment celle de Ségou et celle de Sikasso dans le domaine de la valorisation du Karité qui ont abouti en juillet 2002 à la création d'un nouveau programme dénommé « Pôle Karité » avec ouverture d'une antenne à San et couvrant respectivement les cercles de San et de Tominian d'une part et les cercles de Sikasso, de Koutiala et de Yorosso d'autre part. L'antenne de San assure la coordination opérationnelle et le secrétariat de ce nouveau programme de la D-IC Sahel.

Le programme Pôle Karité apporte un appui conseil à quinze (15) organisations paysannes d'exploitantes / productrices du Karité regroupant environ 1222 femmes dont le fruit majeur est aujourd'hui une prise de conscience réelle de la situation de dégradation critique des parcs à karités en particulier et des ressources naturelles en général par les populations paysannes suite à la diffusion des résultats des deux études simultanées de mars – juin 2003 portant sur « la cartographie, le diagnostic et l'analyse du parc agroforestier à karités dans les villages de Sibougou et de Samakélé-Bogoro ».

C'est ainsi que naissait en 2004 le processus test d'appui à l'élaboration d'une convention locale à Sibougou qui fut par la suite élargie à toute la commune urbaine de San. Le Pôle Karité, pour respecter sa mission d'appui aux organisations paysannes pour la valorisation du Karité et satisfaire ses objectifs de recherche de voix et moyens pour une meilleure exploitation des ressources du Karité par les organisations paysannes, s'est proposé d'apporter cet appui conseil que devaient alors rechercher ses partenaires de la zone.

1.2 Convention : aperçu

Une convention est un ensemble de modalités, principes et règles d'exploitation d'une ou de plusieurs ressource(s) et/ou de gestion d'un ou de conflit(s) établis et adoptés de façon orale ou écrite par un groupe d'individus, des OP ou autres organisations socioprofessionnelles, des villages, un terroir et/ou une zone bien définie pour protéger, préserver, améliorer et/ou gérer de façon durable la ou les ressource(s) constatée(s) en dégradation critique et/ou pour résoudre le ou les conflit(s) suite à des oppositions à risques jugées très poussées.

Le processus d'élaboration d'une convention est généralement lent à cause des multiples changements de fonds des services techniques et des autorités administratives et de l'ambiguïté des procédures de validation. Il est aussi lourd à conduire à cause des nombreuses implications et/ou concertations qu'il demande.

Une convention locale, dans sa gestion et son application, devrait toujours prévoir un organe de suivi-évaluation mobilisant non seulement les acteurs à la base mais aussi les élus et les structures d'appui dont la tâche première est d'indiquer les outils de suivi, les rôles et responsabilités de chacun et l'organisation pratique de ce suivi et de décider de la relecture / réadaptation de la convention en cas de besoin.

Par ailleurs, toute convention locale doit nécessairement s'articuler avec une collectivité territoriale et des actions d'aménagement et d'amélioration de ressources d'une part et s'insérer dans une vision de développement sur tous les plans (socioculturel, juridique et économique) et de légalisation avec une organisation et un statut appropriés d'autre part.

Enfin, une convention nécessite une diffusion continue qui atteigne tous ses acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de sa zone d'application.

1.3 Processus d'appui

La démarche adoptée par le Pôle Karité qui ne joue qu'un rôle d'appui conseil dans ce processus se trouve détaillée dans les paragraphes qui suivent.

Une phase préliminaire (novembre – février) pour tester le niveau réel de prise de conscience des populations par analyse et/ou synthèse des réponses à un questionnaire faisant ressortir les constatations et les suggestions de solution données par catégories ou groupes d'acteurs ou encore villages partenaires ayant convenu de la nécessité d'aller à une convention.

A cette première phase, il a fallu :

- Rencontrer par catégories les acteurs directs : les chefs coutumiers / villageois, les propriétaires terriens et agro forestiers locaux, les exploitants et les femmes rurales (membres des organisations paysannes « OP » par exemple) pour une première étape
- Rencontrer par groupes mixtes les acteurs pour une seconde étape.
- Rassembler et analyser les résultats de ces différentes rencontres en troisième étape
- Rencontrer l'ensemble des acteurs pour une restitution
- Faire une brève présentation du Pôle et exposer les résultats des rencontres par rapport au processus test d'appui à l'élaboration de la convention locale aux autorités communales et territoriales
- Prendre contact avec les services techniques et autres structures ayant un rôle quel qu'il soit à jouer
- Faire une série de rencontres de relecture et/ou confirmation des différentes propositions des partenaires pour décider de la poursuite ou non du processus et identifier avec eux les autres acteurs supposés et/ou réels sur le Karité et ressources associées

- Enfin, rédiger un document faisant apparaître les différentes réflexions des acteurs directs sur la pertinence ou non de l'élaboration d'une convention sur le Karité et autres ressources associées en fin de la phase préliminaire.

Une phase de lancement d'une collaboration (mars – juillet) avec les autres acteurs (déjà déterminés à la phase préliminaire) pouvant être concernés par l'initiative.

Il s'agit là de chercher à connaître d'abord si une prise de conscience de la problématique de dégradation auparavant constatée et décrite par les populations paysannes partenaires du Pôle Karité a eu aussi lieu au niveau des populations des autres villages non partenaires directs puis d'expliquer à ces acteurs l'initiative d'aller en convention des partenaires afin de rassembler le maximum d'adeptes à l'idée de convention.

Prévue pour s'inspirer des exemples de démarches d'appui appliquées à des processus d'élaboration de conventions locales par le programme JèKaSY, une mission sur Koutiala et Sikasso a été déjà effectuée (quatrième semaine de mai 2005) et a permis de tirer quelques leçons et/ou enseignements des expériences JèKaSY en la matière. Par ailleurs, il est prévu une visite de terrain de quelques paysans de la commune de San dans une localité et/ou zone où au moins une convention aura réussi afin de leur aider à mieux s'engager pour la solution convention après avoir entendu et surtout vu les bienfaits d'une telle solution.

Il s'agira aussi, à cette phase des collaborations, d'impliquer davantage surtout les autorités communales dans le but de les amener d'une part progressivement à faire sienne la dite idée de convention pour toute la commune et d'autre part de faire en sorte que ces autorités sollicitent à leur tour les services techniques des collectivités territoriales en la matière pour trouver les voies et moyens rapides pour un bon aboutissement du processus.

Enfin, tous les autres acteurs identifiés y seront invités à prendre part active à l'élaboration du projet conventionnaire.

Aussi, un programme de rencontres comme à la phase préliminaire fut-il exécuté pour les autres villages de la commune avec l'aide des autorités municipales. De même, un exposé succinct de l'idée générale qui a prévalu lors de ces rencontres a été effectué au près des autorités municipales.

Ces rencontres ont abouti en une approbation générale de l'idée d'aller vers une convention locale sur le Karité et ressources associées (Néré, Acacia, Tamarinier, Prunier, Raisinier). A l'application de la convention, chaque village prévoit la création d'une brigade de surveillance et des mesures d'accompagnement pour la protection et l'amélioration des parcs agroforestiers. Cependant, une question reste posée par l'ensemble des populations paysannes : « Comment obtenir une dérogation de pouvoir pour la gestion villageoise des ressources, gage de la réussite de la convention ? »

Suite à une rencontre tripartite **Mairie de San, Services techniques locaux et Pôle Karité** dont le soin d'organisation est laissé à la Mairie, des séries de rencontres de zones (la commune urbaine de San ayant été répartie en trois zones : **Bogossou, Sibougou, San**) et rencontres de confirmation et de restitution seront organisées dans toute la commune.

Une grande rencontre de toutes les délégations villageoises sous l'œil des représentants municipaux pour avoir une idée complète des différentes clauses du projet de convention va clore le chapitre des collaborations.

NB : Les frais des rencontres de zones et de la grande rencontre seront pris en charge par le Pôle Karité qui en élabore un budget prévisionnel.

Une phase de conception ou élaboration de la convention découlera de la réussite des collaborations.

Les idées rassemblées lors de la grande rencontre serviront de base de rédaction d'un premier draft de convention. Ensuite, ce draft sera soumis à l'appréciation des services techniques pour correction des incohérences et non-encrages aux textes nationaux sans pourtant transformer la convention et/ou faire un couper-coller des lois. Enfin, retouché, il fera l'objet de restitution au près des différents acteurs pour éviter une déformation des idées paysannes et pour avoir des réactions, une compréhension et un accord.

C'est seulement ce projet de convention mis en forme par une commission multi-acteurs, restitué et accepté de tous qui sera rédigé en une version définitive de la convention locale.

Une phase d'approbation de la convention consistera à faire prendre par toutes les parties prenantes un engagement formel d'approbation du projet puis à trouver, après soumission aux autorités, un acte administratif formel d'approbation de ces dernières.

Après approbation, le Pôle Karité mettra à la disposition de la Mairie de San exemplaires de la convention, laquelle se chargera ensuite de faire toutes les autres copies nécessaires pour l'ensemble des villages de la commune et les services techniques et autres partenaires.

Par ailleurs, la Mairie prendra aussi en charge tous les frais liés à la diffusion de la convention locale.

Une phase (finale) d'application ou d'action permettra à chaque partie prenante (catégorie d'acteurs) de jouer effectivement son rôle pour atteindre les changements souhaités.

NB : Cette démarche peut être à tout moment modifié et ajusté pour une bonne réussite du processus d'élaboration de la convention.

2 Budget prévisionnel des rencontres d'élaboration de la convention locale commune urbaine de San

Désignation	Lieu	Effectif de participants	Repas			Transport			Montant total 1 + 2
			Zones	P.U.	Nombre	Coût 1	P.U.	Nombre	
Bogossoïni	<i>Siensso</i>	15	1 000	15	15 000	1 000	8	8 000	23 000
Sibougou	<i>Sibougou</i>	22	1 000	22	22 000	1 000	18	18 000	40 000
San	<i>San</i>	52	1 000	52	52 000	1 500	20	30 000	82 000
Grande rencontre	<i>San</i>	55	1 000	55	55 000	2 500	55	137 500	192 500
Coût total prévisionnel						337 500 F CFA			